

COMMUNIQUÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

« Groupe des gens du voyage »

Mardi 25 juillet 2017

Plusieurs d'entre vous m'ont interpellé sur les difficultés rencontrées avec le groupe des gens du voyage installé sur le terrain communal du Delta. Arrivée sans autorisation le 9 juillet, cette communauté composée de 95 caravanes, est restée 14 jours.

J'ai entendu vos remarques et constaté un certain nombre de dysfonctionnements liés au non-respect des règles élémentaires de propreté et de bienséance. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé une plainte à la Gendarmerie du Touvet au nom de la commune. Par ailleurs des travaux ont été programmés pour sécuriser définitivement les 2 terrains communaux (entrée Sud et Nord) de manière à pouvoir contrôler l'accès à ces sites.

Mais je me refuse aussi à tout amalgame car il y a des différences notables entre les différents groupes. En effet, le groupe précédent (groupe identique ces 3 dernières années) a toujours respecté ses engagements, n'a jamais fait l'objet de difficultés notoires (paiement intégral de l'eau et de l'électricité consommées durant leurs séjours via une convention, etc...) et a instauré des relations cordiales avec les commerçants et artisans de la zone.

Le rôle d'un Maire est aussi de défendre et porter les valeurs humanistes... C'est pourquoi les gens du voyage qui souhaitent s'installer sur la commune doivent en demander l'autorisation au préalable, et je mettrai désormais tout en œuvre pour empêcher les occupations sauvages des terrains communaux.

Quel est le cadre légal ?

Le **schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage** est rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage. Il est élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Départemental et révisable tout les 6 ans. Les communes de plus 5000 habitants figurent obligatoirement dans le **SDAGV** et celles de moins de 5000 habitants n'ont pas d'obligation à y figurer.

Pour le territoire du Grésivaudan, les communes membres ont transféré la compétence « gens du voyage » à la Communauté de communes du Grésivaudan, **chargée de mettre en œuvre les dispositions du Schéma Départemental** (nombre d'aires d'accueil, nombre de places, **gestion des gens du voyage...**).

Je tiens aussi à tous vous remercier et particulièrement les habitants et professionnels de la zone artisanale et commerciale pour votre patience et votre sens civique face à cette situation pesante. Le sujet n'est pas simple mais j'ai bon espoir que les actions engagées par la commune portent leurs fruits.

Merci,
Pierre Forte
Maire de Lumbin